



**PROCES-VERBAL DE LA ONZIEME SEANCE DE LA
POLICE REGION MORGES ANNEE 2015
MARDI 26 MAI 2015 à 20 HEURES
à la salle du Conseil communal de St-Prex**

Excusés :

Marc	Bally	Conseiller	communal	Morges
Bariza	Benkler	Conseillère	communale	Morges
Christian	Boillat	Conseiller	communal	Morges
Rémy	Delalande	Conseiller	communal	Morges
Jacques	Dubochet	Conseiller	communal	Morges
Vincent	Duvoisin	Conseiller	communal	Préverenges
Lamrani	Lhassane	Conseiller	communal	Tolochenaz
Vincent	Perruchoud	Conseiller	communal	St-Prex
Cédric	Schopfer	Conseiller	communal	Morges

Ouverture de la séance :

A 20h05, le Président de la PRM, M. François Ludwig ouvre la séance.

Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également le Commandant Philippe Dessarzens, le Capitaine Martin de Mural et Mme Pili Perez, secrétaire du corps de Police, présents dans le public. Il salue également la presse.

1. Appel :

Le quorum étant atteint, chaque commune étant représentée, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Assermentation de deux nouveaux délégués suppléants (Buchillon et Lussy-sur-Morges).
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015.
5. Election du Président.
6. Election du Vice-président.
7. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
8. Rapports des commissions :
 - N° 01/03.2015 - Rapport de gestion 2014 ;
 - N° 02/03.2015 - Comptes de l'exercice 2014 (les documents suivront par courrier séparé) ;
 - N° 03/03.2015 - Projet de nouvelles infrastructures de l'Association de communes Police Région Morges (les documents suivront par courrier séparé).
9. Communications du Bureau.
10. Communications du Comité de direction.
11. en suspens.
12. Questions, vœux et divers.

2. Approbation de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour par le Président, **ce dernier est accepté à l'unanimité.**

3. Assermentation de deux nouveaux délégués suppléants (Buchillon et Lussy-sur-Morges)

Mme Ghislaine Groeneweg de Buchillon et M. Frédéric Geoffroy de Lussy-sur-Morges sont assermentés en tant que délégués suppléants.

Le Président leur souhaite la bienvenue au sein de ce Conseil et leur rappelle qu'ils ne pourront siéger officiellement, participer aux débats et voter que s'ils remplacent leur collègue absent.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2015

Le Président ouvre la discussion

M. O. Jeanneret dit que dans le chapitre 7, il manque le délégué de Tolochenaz, M. Salvatore Guarna qui faisait également partie de la commission du projet des nouvelles infrastructures.

Avec cette modification qui sera apportée au procès-verbal définitif et archivé, ce dernier est **accepté à la majorité des Conseillers présents et une abstention.**

5. Election du Président

Le Président relève qu'il a effectué son année de présidence avec plaisir et qu'il a la possibilité de reporter son mandat pour une année. Toutefois, il ouvre la discussion et attend une proposition de candidature.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Est élu : M. François Ludwig

6. Election du Vice-Président

Le Président signale que le Vice-Président en place, M. Hervé Nusbaumer de Préverenges, est également d'accord de reporter son mandat pour une année.

La discussion est ouverte sur une proposition de candidature.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Est élu : M. Hervé Nusbaumer

7. Définir le lieu des séances, selon l'élection du nouveau Président

Puisque le Président de St-Prex a été réélu, les séances se passeront de nouveau à St-Prex, avec l'accord de la Municipalité.

8. Rapport des commissions

N° 01/03.2015 Rapport de Gestion 2014

M. A. Cegielski résume le rapport de la Commission de gestion.

Ensuite, il lit les vœux de la commission de gestion, auxquels répond M. D. Buache.

Vœux et réponses

La commission de gestion de l'Association de Commune Police Région Morges PRM formule les vœux suivants :

Vœux 1

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux de finalisation pour un règlement de police unifié PRM.

Réponse du Comité de direction :

- Le projet du règlement de police nous est revenu du Service des Communes et du logement lors d'une entrevue avec le CODIR, en date du 12 février 2015. Pour finaliser le projet, il nous est maintenant nécessaire d'avoir le concours d'un juriste pour mettre en adéquation le futur règlement avec les statuts et ses annexes. Toutes modifications statutaires qualifiées devant faire l'objet d'un préavis auprès des conseils communaux/généraux respectifs.

Le Comité de direction accepte ce vœu

Vœux 2

La commission invite le CODIR à maintenir et reconduire autant que possible les présentations et développements sur les activités opérationnelles de la PRM à l'intention de Conseil Intercommunal.

Réponse du Comité de direction :

- Après une année d'expérience de ce mode de faire, le Comité de direction constate, avec satisfaction, que ces présentations sont appréciées et remercie les délégués de l'intérêt porté. Ce fonctionnement participatif sera maintenu avec plaisir.
Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœux 3

La commission invite le CODIR à maintenir et reconduire autant que possible les présentations et les argumentations lors de dépôts de préavis devant le Conseil Intercommunal.

Réponse du Comité de direction :

- Comme l'année dernière, le Comité de direction remercie la Commission de gestion d'offrir de développer les présentations et argumentations lors de dépôts de préavis majeurs. Il n'hésitera pas à en faire usage.
Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœux 4

La commission demande au CODIR qu'à l'avenir les rapports comportent des comparaisons et appréciations générales avec l'année précédente.

Réponse du Comité de direction :

Les comparaisons avec l'année précédente ont été intégrées dans les documents relatifs aux comptes, il reste encore à intégrer celles-des activités opérationnelles et administratives.
Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœux 5

La commission demande au CODIR de poursuivre les travaux de formalisation et validation des procédures d'analyses et d'adoptions des budgets ainsi que des comptes relatifs aux tâches contractuelles des communes concernées.

Réponse du Comité de direction :

Le Comité de direction a finalisé les travaux de formalisation et validation des procédures et il a formulé une proposition concrète auprès de la Commission de gestion en ces termes :

Pour donner suite à l'échange entretenu avec la Commission de gestion, le Comité de direction s'est renseigné auprès de Mme la Préfète concernant la procédure et la responsabilité des décisions à prendre dans le cas de figure de notre Association.

Il ressort de cette entrevue qu'il est impératif que deux autorités différentes n'adoptent pas une même décision et qu'il est nécessaire :

- *d'adopter les comptes des activités communes ;*
- *de prendre acte des comptes pour les tâches par contrat de droit administratif.*

Dans la proposition, il est mentionné l'inventaire des charges et revenus des tâches par contrat de droit administratif pour chaque commune. Cette procédure sera dorénavant suivie.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Les conclusions du dit rapport ne sont pas les mêmes que dans le préavis et représentent donc un amendement qui ne porte pas à conséquence et ne change rien sur le fond, le Président décide, avec l'accord de l'assemblée d'ouvrir la discussion sur le rapport dans son entier y compris l'amendement.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'approuver la gestion relative à l'exercice 2014 et d'en donner décharge au Comité de direction ;
2. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour 2014 ;
3. De remercier l'ensemble du corps de Police Région Morges pour son engagement, sa motivation et son efficacité à l'exécution de leurs missions.

N° 02/03.2015 Comptes de l'exercice 2014

M. A. Cegielski résume le rapport de la Commission des finances.

Un amendement sur les conclusions mais qui ne porte pas à conséquence est à nouveau déposé.

Amendement

La commission des finances, d'entente avec le Comité de direction vous propose l'amendement suivant :

Remplacement des conclusions du préavis 02/03.2015 par les conclusions spécifiées dans ce rapport sur les comptes de fonctionnement de l'exercice 2014.

Ceci pour être en adéquation avec l'avis de droit auprès de Mme La Préfète concernant la procédure et la responsabilité des décisions à prendre dans le cas de figure de notre Association Police Région Morges.

Il en ressort qu'il est impératif que deux autorités différentes n'adoptent pas une même décision et qu'il est nécessaire :

- d'adopter les comptes des activités communes,
- de prendre acte des comptes pour les tâches par contrat de droit administratif, avec mention de l'inventaire des charges et revenus des tâches par contrat de droit administratif pour chaque commune.

Le Président explique à nouveau que seul l'amendement sera voté puisqu'il remplace et représente à lui seul les conclusions.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

A l'unanimité,**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2014 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2014 représentant des charges à hauteur de CHF 10'495'330.36 et des recettes pour un montant de CHF 4'778'435.38. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'716'894.98, entièrement couvertes par les communes membres ;
2. De prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2014 représentant des charges à hauteur de CHF 4'347'608.28 (14'842'938.64 – 10'495'330.36) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'650'910.94 (charges), CHF 3'329'345.99 (revenus) pour la Commune de Morges;
 - CHF 246'847.95 (charges), CHF 70'815.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex;
 - CHF 19'266.30 (charges), CHF 16'960.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz;
 - CHF 200.00 (charges) pour la Commune de Buchillon;
 - CHF 3'292.00 (charges), CHF 990.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.

Le vote de chaque commune étant réservé;

3. De dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune;
4. De donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière pour l'année 2014;
5. De donner décharge à la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2014.

N° 03/03.2015 Projets de nouvelles infrastructures de l'association de communes police région Morges

M. A. Busch lit le rapport de la Commission ad hoc.

Amendements

Les commissaires, à l'unanimité, déposent formellement deux amendements mineurs, permettant de corriger les autorisations de dépenses des points 4 et 5 des conclusions du préavis, suite aux petites erreurs constatées dans les charges du bail dont la teneur est la suivante :

- Point 4 : de dire que la charge s'élevant à ~~CHF 702'000.00~~ CHF 705'001.00 sera portée au budget de fonctionnement dès la première année du déménagement ;
- Point 5 : de dire que la charge s'élevant à ~~CHF 872'000.00~~ CHF 880'318.00 sera portée au budget de fonctionnement les années suivantes.

Le Président ouvre la discussion sur les amendements
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Les deux amendements sont acceptés à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur tout le rapport.
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close

A l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- Vu le préavis du Comité de direction,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion chargée son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. D'autoriser le Comité de direction à réaliser le processus de finalisation mentionné au point 6 du présent préavis ;
2. D'autoriser l'association de communes de Police Région Morges à quitter les locaux de la Place Saint-Louis 2 et de la rue Dr. Yersin 1 ;
3. D'autoriser l'association de communes Police Région Morges à louer des locaux à l'Avenue des Pâquis 27 ;
4. De dire que la charge s'élevant à Fr. 705'001.00 sera portée au budget de fonctionnement dès la première année de déménagement ;
5. De dire que la charge s'élevant à Fr. 880'318.00 sera portée au budget de fonctionnement les années suivantes, tel qu'amendé.

Le Président remercie la commission pour le travail en profondeur qui a été réalisé.

9. Communications du bureau

Le Président remercie l'assemblée de l'avoir reconduit à la présidence. Il ajoute qu'il a du plaisir à accomplir cette tâche grâce à tous les conseillers pour leur excellent travail, en soulignant leur engagement, leurs questions pertinentes, ainsi que l'esprit constructif et positif qui les anime. Il

remercie également les deux secrétaires, Mmes Pili Perez et Claude de Titta pour leur travail qui facilite grandement sa tâche.

Dates des prochains Conseils :

29 septembre 2015 à 20h00
24 novembre 2015 à 20h00

10. Communications du CODIR

M. D. Buache signale que la fourrière a dû être déplacée. En effet, cette dernière se trouvait à la déchetterie de Morges. En raison du manque de place, une solution a été trouvée à St-Prex. La Municipalité de St-Prex loue cette parcelle à la PRM. C'est une surface de 600m² mise à disposition dès le 1^{er} avril 2015, pour un loyer mensuel de Fr. 1'000.- Un montant de Fr. 100'000.- était au budget de cette année. Un règlement sera édité pour la bonne gestion de cette fourrière qui engendrera des recettes qui permettront de compenser une partie de cette nouvelle charge.

11. Réponses du Codir aux questions en suspens

Il n'y a pas de questions en suspens.




M. D. Buache profite de remercier tous les conseillers qui ont œuvré au sein des commissions.

Il ajoute en ce qui concerne le préavis des nouveaux bâtiments futurs qu'une mise à l'enquête va être faite et qu'un droit de préemption sera demandé et ce pendant la durée du bail.

12. Questions, vœux et divers

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Il est 20h40 lorsque le Président clôt la séance en relevant que cette séance a été importante pour l'avenir de notre Police. Il remercie les Conseillers pour la décision prise ce soir qui va doter notre corps de Police de locaux adéquats à sa mission.

Le Président		La Secrétaire
		
François Ludwig		Claude de Titta

Approuvé lors de la séance du 29 septembre 2015